

les rois. Les rois eux-mêmes ne prennent pas beaucoup de soin de ménager l'amour-propre des républiques : et, dans les moments qui avaient précédé cette dernière guerre, Maximilien, piqué du refus que le gouvernement vénitien avait fait de lui accorder le passage sur son territoire, n'avait-il pas cité le doge et le sénat à comparaitre devant lui, et ne les avait-il pas fait mettre au ban de l'empire, comme des vassaux rebelles ? On n'avait pas le droit de s'étonner que ces prétendus vassaux se permettent quelques insolences, pour constater leur indépendance.

Mais Maximilien, plus sensible, comme tous les princes, aux affronts personnels qu'aux outrages faits à sa couronne, ne put pardonner aux Vénitiens ni leur triomphe, ni leurs chansons satiriques, ni la communication qu'ils avaient donnée au roi de sa dernière proposition. On devait donc s'attendre qu'il chercherait à susciter des ennemis à la république. Cependant l'état actuel de l'Europe paraissait devoir rassurer Venise sur la possibilité d'une ligue des princes contre elle.

Le roi de France n'avait rien à lui reprocher. Elle venait de lui rendre un important service. Il s'était brouillé avec l'empereur par la violation du traité de Blois. Il était alors en querelle ouverte avec lui, pour la Gueldre et les Pays-Bas. Il ne pouvait vouloir favoriser l'agrandissement de la maison d'Autriche.

La Castille était entre les mains d'un enfant. Le roi d'Arragon, depuis la mort de sa femme Isabelle de Castille, avait vu les Autrichiens lui disputer l'administration de ce royaume. Il trouvait en eux des rivaux plutôt que des parents. Il avait enlevé au roi de France la seconde moitié du royaume de Naples, il l'avait trompé plusieurs fois ; ainsi il ne pouvait pas s'allier sincèrement avec lui.

Le pape était, en grande partie, redevable aux Vénitiens de son élection. Il avait fait un accommodement avec eux pour les villes de la Romagne ; il en avait recouvré quelques-unes, et beaucoup plus qu'il ne devait prétendre.

Il ne pouvait favoriser Ferdinand d'Arragon (1), depuis que ce prince s'était emparé de Naples. Il ne pouvait désirer que l'empereur pénétrât en Italie, à cause des prétentions obscures, caduques, mais illimitées, de la chancellerie allemande, sur presque tous les pays situés au midi des Alpes, et notamment sur le domaine de l'Église. Il était alors brouillé avec le roi de France, pour quelques évêchés conférés sans son aveu. Il haïssait mortelle-

ment le cardinal d'Amboise, et il savait qu'il n'était pas moins odieux à ce compétiteur, qu'il avait joué et humilié dans le conclave. Enfin il méditait, il publiait le projet de délivrer l'Italie de toute domination étrangère.

Mais ce pontife était un vieillard impérieux, ardent, intempérant, intrépide, et la violence de son caractère rendait possibles toutes les inconséquences. Les Vénitiens n'avaient pas craint de lui déplaire, en accordant un asile aux Bentivoglio, seigneurs de Bologne, que Jules II avait dépouillés de cet État ; et en cela ils s'étaient montrés plus généreux que Louis XII, qui, à la première sommation du pape, avait chassé ces princes du Milanais, où ils s'étaient d'abord réfugiés.

Un petit événement dont il y avait déjà beaucoup d'exemples, vint exposer la république à l'animadversion du chef de l'Église. L'évêché de Vicence étant devenu vacant, le pape s'empressa de le conférer à un de ses neveux. C'était violer doublement les maximes de la république, qui ne permettait pas que sur son territoire les bénéfices fussent possédés par des étrangers, ni même par des nationaux qui n'étaient pas de son choix. Le gouvernement, toujours inébranlable dans son système de repousser les prétentions de la cour de Rome, nomma à ce siège un Vénitien, qui prit le titre d'évêque de Vicence par la grace de l'excellentissime conseil. Il n'en fallut pas davantage pour porter le dépit de Jules II jusqu'à la fureur.

II. Dans son emportement, il fit proposer au roi de former une ligue, pour conquérir et partager toutes les possessions de la république. On a déjà vu toutes les raisons que Louis XII pouvait avoir pour ne pas donner les mains à un semblable projet. Mais on se rappelle que les Vénitiens avaient contribué puissamment à faire exclure George d'Amboise du pontificat. La colère de Jules II trouva à la cour de France une haine qui ne demandait qu'à s'associer à la sienne. Étrange résultat des combinaisons des circonstances ! Les passions des deux compétiteurs se réunirent pour accabler le gouvernement qui avait favorisé l'un et desservi l'autre. Le cardinal d'Amboise se livra à l'espoir d'une vengeance que la politique ne conseillait pas ; et cette vengeance fut pour la France, comme pour Venise, une source de malheurs. Il n'y eut dans le conseil du roi que l'évêque de Paris, Étienne Poncher, qui, sans complaisance pour la passion du premier ministre, osa représenter que l'alliance des Vénitiens était conforme aux vrais intérêts de la France, et

(1) Il avait même lancé un bref contre ce prince. On peut voir dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. 1, p. 109, celle où Ferdinand en témoigne sa colère au vice-roi de

Naples. Il lui ordonne de faire courir après le courrier qui avait apporté le bref, de le forcer à se déporter de la signification et de le faire pendre immédiatement après.